



DIAGNOSTIC MOBILITÉ PRÉALABLE AUX NAO

Au-delà de l'impératif contraignant pour les entreprises de répondre à une obligation légale (Loi d'Orientation des Mobilités), l'enjeu de la mobilité au travers de l'amélioration des déplacements des salariés reste fort en termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), de sécurité et de prévention des risques.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur vous aide à préparer les négociations annuelles obligatoires (NAO) qui doivent désormais intégrer les questions des déplacements.

DIAGNOSTIC MOBILITÉ PRÉALABLE AUX NAO



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

»» La CCI Nice Côte d'Azur vous accompagne dans la préparation des négociations annuelles obligatoires (NAO) en :

- Géolocalisant et cartographiant les domiciles des salariés sur la base des fichiers RH anonymisés
- Réalisant un état des lieux de la desserte en transport en commun depuis les principaux pôles d'habitat (provenance des lignes et localisation des arrêts desservant le site de l'entreprise)
- Proposant des mesures relatives à la mobilité (incitation en faveur du covoiturage, du vélo, des transports en commun...)

Informations pratiques

Contactez la CCI Nice Côte d'Azur pour anticiper et vous faire accompagner dans la préparation de vos NAO : transports@cote-azur.cci.fr

Retrouvez toute l'actualité économique, l'agenda et les événements business sur notre site internet : www.cote-azur.cci.fr

20 Bd Carabacel - 06005 Nice

04 93 13 73 00 | allocci@cote-azur.cci.fr



CCI NICE
CÔTE D'AZUR